



## CAPN du 31 mai 2012 Déclaration du SNUipp-FSU concernant l' ASH

Le bilan du gouvernement précédent est particulièrement lourd dans le domaine de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap. La priorité affichée pour le handicap s'est traduite, au mieux, en ponctionnant des postes dans d'autres domaines, compte tenu des suppressions de postes au niveau global. Effectifs en hausse dans les CLIS et dans les ULIS, disparition des ressources dans les RASED comme dans les CMPP, baisse drastique des départs en stage de formations spécialisées...

Les attaques sans précédent subies par les RASED (suppressions des postes, démantèlement de leur fonctionnement, remise en cause ou suppression de leurs missions, non reconnaissance de leur travail, injonctions et parfois mépris de la hiérarchie ...), ont fragilisé les écoles et mis à mal la prise en charge des élèves en difficulté.

Concernant le handicap, si les chiffres montrent une progression du nombre d'élèves scolarisés, le mérite en revient le plus souvent à l'engagement des écoles et des enseignants. La suppression des directions pédagogiques dans les établissements spécialisés, le non paiement des heures de coordination et de synthèse, la fermeture de postes entraînant la diminution des heures de classe pour les élèves (par exemple, fermeture de 7 postes en IME dans l'Eure-et-Loir), le manque de formations ... ne font qu'augmenter les difficultés que rencontrent déjà les personnels. Le CNCPH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées) s'est même inquiété des conditions prévues de rentrée.

### **Formation au diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée**

Pas de départ dans 10 académies : Limoges, Besançon, Rennes, Strasbourg, Grenoble, Poitiers, Toulouse, Paris, Caen, Montpellier. Pourtant de nombreux postes sont encore vacants cette année : 8 en Moselle, 16 postes seraient à pourvoir dans le Pas de Calais, 9 dans le Rhône, 4 dans le Vaucluse...

Les EGPA, confortés dans leurs missions par les textes de 2006 et 2009, sollicitent des besoins en terme de direction spécialisée. De trop nombreuses SEGPA fonctionnent sans directeur, avec des directeurs faisant fonction (ce qui évite à l'administration de leur payer certaines indemnités) ou à temps partiel (1 directeur pour 2 SEGPA), pratique de plus en plus répandue. Or, nous constatons une chute inquiétante des départs en formation ces dernières années (75 en 2010-2011, 65 départs en 2011-2012, 47 prévus en 2012-2013), il y avait encore 116 départs en 2008. En adoptant une telle politique, dans 3 ans, il n'y aura plus de DDEEAS et a fortiori plus de directeurs adjoints chargés de SEGPA et d'EREA formés, ce qui interroge sur la place dévolue à ces structures au sein du système éducatif. Comment à ce rythme remplacer les départs à la retraite massifs qui se profilent dans les cinq années à venir ? Comment assurer ainsi la pérennité des missions du directeur-adjoint chargé de la SEGPA ? Quelle place veut-on offrir aux SEGPA au sein de notre système éducatif ? Le SNUipp-FSU renouvelle sa demande qu'un recensement des besoins soit clairement établi, au sein de tous les départements, pour les différents secteurs éducation nationale, social et médico-social....La disparition des directions pédagogiques entraîne une perte de qualification et pose le problème de la place des unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux. A l'heure où tout le monde fait le constat qu'il faut développer la coopération (qui est quasiment inexistante) entre les milieux ordinaire et spécialisé,

la remise en cause implicite de la possibilité d'avoir des directeurs issus de l'éducation nationale est inacceptable. Il est impensable que des enseignants ne puissent plus devenir directeurs lorsque les associations gestionnaires le souhaitent.

### **Formation pour le diplôme de psychologue scolaire**

La fermeture sans concertation et sans discussion (des directeurs des centres concernés eux-mêmes n'ont pas appris en premier lieu la fermeture de leur centre par le ministère !) entraîne une baisse importante des demandes de départs en stage et le nombre de départs en stage est en baisse constante depuis 2004 (240 départs) et de moins 20% par rapport à l'année dernière. Malgré des audiences des syndicats et associations auprès du MEN, aucune proposition n'a été faite à notre connaissance concernant les futures modalités de recrutement des psychologues du premier degré, qui pourraient garantir le maintien au minimum et le développement de la profession et concernant le statut de psychologue.

La solution envisagée par le ministère précédent était de recruter les futurs psychologues parmi les PE titulaires d'un master 2 de psychologie. Les résultats du concours l'an passé prouvent que cette solution entrainera très rapidement la fin des psychologues dans le premier degré. En effet, seulement 67 étudiants titulaires d'un master 2 de psychologie se sont présentés au concours, sur l'ensemble de la France et 7 ont été reçus. Il est impossible de renouveler une profession avec ce recrutement.

Pourtant ce recrutement est absolument nécessaire, outre l'utilité reconnue de leur travail de tous les partenaires, celui ne cesse d'augmenter : dossiers MDPH de plus en plus nombreux, disparition des RASED, services de soins extérieurs saturés, demandes d'enseignants démunis et parents en détresse.

Par contre les enveloppes des frais de déplacement, elles, n'augmentent pas!!!

La note de la DGESCO de février a créé des confusions dans certains départements au sujet du mouvement: quelle priorités donner pour les nominations entre titulaire du DEPS, sortant de formation, faisant-fonction, titulaire du DEPS sans poste ?... et rien n'y est dit sur l'indemnité de sujétion spéciale, qui devrait être attribuée à tous, mais dont l'attribution aux faisant-fonction semble être soumise au bon vouloir des DASEN.

Nous demandons (et redemandons) que des discussions 'ouvrent très rapidement avec le nouveau ministère sur le recrutement et le statut des psychologues de l'éducation.

### **Formation pour les départs en CAPA SH options A, B, C et D « autisme »**

Pas de départs dans les académies de : Caen, Clermont-Ferrand, Poitiers, Limoges, Dijon, Besançon, Rennes, Strasbourg.

Que dire sur les baisses des départs si ce n'est catastrophique ? La remontée observée des effectifs en unité d'enseignement, le développement nécessaire des CLIS et des ULIS nécessitent une augmentation des départs en formation. C'était un secteur relativement épargné jusqu'à présent mais de récents signaux d'alerte doivent être pris en compte très rapidement.

Nous demandons depuis plusieurs années la mise en place de groupes de travail pour la réalisation d'un état des lieux (modalités, taux de réussite ...) afin de pouvoir travailler sérieusement sur les formations spécialisées. De plus en plus, dans les départements, se mettent en place des aménagements divers et variés. Ceux-ci sont de plus soumis au bon vouloir des DASEN, qui mettent de plus des conditions sur l'engagement de postuler sur un poste précis pour avoir droit à une formation.